

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 22 mars 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Christophe AMALRIC - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**TRA 014-3541/18/BM**

**■ Renouvellement de l'adhésion au Club des Villes et Territoires Cyclables et paiement de la cotisation 2018  
MET 18/6528/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Créée en 1989, l'association le Club des Villes et Territoires Cyclables rassemble plus de 1500 collectivités territoriales autour des enjeux de développement de l'usage du vélo. Force de propositions, le Club est un acteur national et européen majeur. Il participe à tous les grands débats, en France et à l'étranger, pour un meilleur partage de la rue, pour l'aménagement de zones apaisées, pour la sécurité des cyclistes et des piétons et pour encourager les mobilités durables.

Ainsi, les objectifs du club sont :

- pouvoir échanger entre collectivités territoriales et établissements publics sur des problématiques communes ou dans des contextes comparables,
- bénéficier de retours d'expériences sur des réalisations et des initiatives,
- accéder à un centre de ressources avec accès réservé aux adhérents sur le site Internet,
- participer aux travaux du Club dans le cadre de démarches nationales comme le "Code de la rue", la sécurité des cyclistes, la promotion de l'usage du vélo, la mise en œuvre d'un Plan national vélo...

Les modes actifs sont une thématique centrale au sein de l'agenda de la mobilité métropolitaine et constitue un enjeu d'importance pour le territoire métropolitain. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a fait le choix d'adhérer et de participer à ce réseau national. Monsieur Christophe Amalric a été désigné représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de cet organisme par le Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016. La collectivité a même accueilli le 21ème congrès du

Signé le 22 Mars 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 30 mars 2018

Club des villes et territoires cyclables à Marseille du 10 au 12 octobre 2017 et a pu réaffirmer ses objectifs en la matière.

L'adhésion au Club est soumise à une cotisation annuelle fixée pour les métropoles à 16 500 € TTC. Au vu de l'importance de ce réseau, il est proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole pour l'année 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération HN084-1364/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 désignant un représentant au sein du Club des Villes et Territoires Cyclables ;
- La délibération TRA 001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant l'agenda de la mobilité métropolitaine ;
- La délibération TRA 015-2339/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 portant adhésion au Club des Villes et Territoires Cyclables.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Les statuts de l'association en date du 5 octobre 2011.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Club des Villes et Territoires Cyclables et le paiement de la cotisation 2018 d'un montant de 16 500 € TTC.

Signé le 22 Mars 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 30 mars 2018

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des transports de la Métropole Aix-Marseille-Provence en section de Fonctionnement : nature 6281- Sous Politique C210.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS